



Préavis d'un mois rejeté par mon bailleur

Par **paps**, le **07/03/2008** à **06:20**

Je suis locataire d'un appartement que j'ai signé avec mon ex avec qui on s'est séparé depuis. Je lui demandé de rester sur le bail, car étant intermittente de spectacle, le bailleur m'a dit que s'il se retirait, il fallait refaire le bail et qu'ils me laisseront sans doute pas rester dedans. Cette année a été catastrophique professionnellement, et je n'ai plus d'assedic spectacle, plus aucune ressources et j'ai une fille.

Une amie m'a proposé de m'heberger le temps de refaire surface.

J'ai envoyé un préavis d'un mois avec le justificatif assedic de fin de droit.

Ils m'ont répondu qu'ils prenait note de mon congé pour dans 3 mois.

Quand je les ai appelé ils m'ont dit que mon ex. restait solidaire et je ne pouvais réduire le délai de préavis.

Mais sur le contrat de bail, il n'est pas spécifié que les 2 signataires doivent perdre leur emploi.

Suis-je donc dans mon droit ?

Que puis-je faire ?